

Flash' Info n°01



LE PRINCIPE

Vous avez exprimé votre souhait de la création d'une classe en Langue des Signes.

Avec la loi du 11 février 2005 :

☞ Ce sont les parents qui décident désormais de l'éducation scolaire de leurs enfants et non les autres personnes assimilées aux corps médicaux ou etc.,

☞ Cela est basé sur plus de chances, d'égalité pour des enfants « handicapés » donc les directeurs des établissements ne peuvent refuser un tel enfant.

Cette loi peut aider à la réalisation de notre projet.

Si besoin d'autre information, contactez nous...

REUNION D'INFORMATION ?

Vous souhaitez peut être exprimer vos opinions ou alors vous interroger sur ce projet ? Il s'agit bien de l'avenir de vos enfants qui est en jeu !

Une réunion d'information aura lieu le 18 février 2006 à 14h ! Vous allez avoir un programme plus détaillé !

Nous comptons beaucoup sur votre présence lors de la réunion d'information et répandez cette info autour de vous...

LE PILOTAGE

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer la nouvelle composition du groupe Politique où 5 membres s'engagent dynamiquement à bien mener le projet de la création d'une classe en Langue des Signes :

- Philippe GUYON
- Adrien PELLETIER
- Sarah CARREAU
- Mickaëlle CERVANTES
- Mélodie SAUVAGET

Nous restons, bien entendu, à votre disposition si vous voulez connaître en détail nos actions.